

# Document

## Des magistrats s'insurgent contre le projet d'extension du secret-défense (28.02)

### **LeMonde.fr avec Reuters et AFP – 27.02.**

Les deux principaux syndicats de magistrats ont dénoncé, vendredi 27 février, la création, dans le projet de loi de programmation militaire 2009-2014, de "bunkers" ou de "citadelles d'impunités" à l'abri des juges, du fait de l'extension du "secret-défense" : celui-ci concerne aujourd'hui les documents, demain il pourrait s'étendre à des lieux entiers.

Le projet de loi prévoit en effet de restreindre l'accès aux lieux "susceptibles d'abriter des éléments couverts par le secret de la défense nationale" et aux "locaux d'entreprises privées intervenant dans le domaine de la recherche ou de la défense". Actuellement, les juges d'instruction peuvent se rendre où ils le souhaitent et demander la déclassification de certains éléments à la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) qui statue au cas par cas.

Dans le projet de loi, c'est le ministère de la défense qui délivre les autorisations de perquisitions. S'il donne son feu vert, le juge d'instruction doit prendre rendez-vous avec le président de la CCSDN qui l'accompagnera dans ses opérations, avant de perquisitionner dans ces lieux. Le magistrat a même l'obligation d'indiquer par écrit les motifs de la perquisition et les documents recherchés.

Ce procédé, s'il est adopté, supprimerait l'effet de surprise dont les juges bénéficient aujourd'hui lorsqu'ils se déplacent pour mener les perquisitions de leur propre initiative, seuls, dans des lieux classifiés. "C'est une nouvelle étape dans la reprise en main des juges par le pouvoir politique", affirme Laurent Bedouet, secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire). "Le gouvernement sort l'artillerie lourde pour entraver, voire neutraliser, le travail des quelques magistrats qui sont encore en mesure d'enquêter sur des dossiers gênants", pense le Syndicat de la magistrature (SM, classé à gauche).

Pour le syndicat, ce projet "a été conçu à la suite d'investigations qui ont semé l'émoi dans les milieux politiques et militaires : l'instruction de l'affaire des frégates de Taïwan, la perquisition entreprise à l'Élysée dans l'affaire Borrel et surtout celle effectuée dans l'affaire Clearstream au siège de la DGSE" (Direction générale de la sécurité extérieure).